

CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU LUNDI 14 MARS 2016

A LA SALLE DES MARIADOULES, ARAN

(Ouverture à 20h00 - Clôture à 21h50)

TABLE DES MATIERES

1. APPEL NOMINAL	3
2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL	3
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DECEMBRE 2015	6
5. ELECTION D'UNE SECRETAIRE DU CONSEIL COMMUNAL EN REMPLACEMENT DE MME ELIANE FREDRIGO	6
6. PRÉAVIS N° 02/2016 – RÉSEAU D'EAU DES GRANGES (RIEX) ET DU CHEMIN NEUF (EPESSÉS) - LIAISON RIEX-EPESSÉS PAR LA ROUTE DE LA CORNICHE	7
7. PRÉAVIS N° 03/2016 - RÉSEAU D'EAU DU CHEMIN NEUF (EPESSÉS) ET DES CHAPELLES (CULLY) - LIAISON EPESSÉS-CULLY - TRONÇON CRÊT-DESSOUS - HÔTEL LAVAUX	8
8. PRÉAVIS N° 04/2016 - RÉHABILITATION DES COLLECTEURS D'EAUX USÉES ET D'EAUX CLAIRES - SENTIER DE BELLEVUE	9
9. PRÉAVIS N° 05 – ECLAIRAGE PUBLIC - RÉPONSE AU POSTULAT DU 5 JUIN 2015 (MME ET MM. LAVANCHY, GAY, CHOLLET, BAUMANN, REGAMEY) - PLAN LUMIÈRE COMMUNAL	10
10. COMMUNICATION 01/2016- PRÉAVIS 13/2014 - RENOUELEMENT DU MATÉRIEL DE LA CAVE DE VILLETTE - 2 ^{ÈME} ÉTAPE - DÉPASSEMENT DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ALLOUÉ	17
11. COMMUNICATION 02/2016 - PRÉAVIS E05/2008 - LOCAL DU FEU, EPESSÉS - DÉPASSEMENT DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ALLOUÉ	17
12. COMMUNICATION 03/2016 - PRÉAVIS 25/2014 - CAFÉ-RESTAURANT DE L'HÔTEL DU MONDE À GRANDVAUX - DÉPLACEMENT ET TRANSFORMATION DE LA CUISINE, RAFRAÎCHISSEMENT DES WC ET DE LA CAGE D'ESCALIER - DÉPASSEMENT DU CREDIT D'INVESTISSEMENT ALLOUÉ	18
13. COMMUNICATIONS MUNICIPALES	18
14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS	20

M. Yves Sesseli, Président du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous, conseillères et conseillers communaux, conseillère et conseillers municipaux.

Il salue également la présence de la presse, représentée par Mme Cécile Collet de 24 Heures, Mme Nina Brissot du Régional et relève pour la première fois de la législature l'absence exceptionnelle de M. Jean-Pierre Genoud du journal Le Courrier.

1. APPEL NOMINAL

La secrétaire procède à l'appel nominal :

PRÉSENTS :	7 Conseillers municipaux :	
	Mme et MM. Nicole Gross, Max Graf, Patrick Chollet, Jean-Paul Demierre, Jean-Pierre Haenni, Georges Hauert et Yves Kazemi	
	53 Conseillers communaux selon la liste de présence	53
ABSENTS EXCUSÉS :	Mmes et MM Alain Chollet, Nadia Cuénoud, Blaise Duboux, Pierre-André Fontannaz, Florence Gross, Jacques Johner, Laurent Pfeiffer, Bernard Rufi, Pietro Scalfaro, Marlyse Schopfer et Simon Vogel	11
TOTAL :		64

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le bureau n'a pas de modification à apporter à l'ordre du jour et demande si quelqu'un désirerait y apporter des modifications. Ce n'est pas le cas et c'est mis au vote.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

(Arrivée de Mme Monique Bersier à 20h10)

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Voici quelques informations sur les activités et correspondances survenues depuis la dernière séance du Conseil communal.

Au courrier :

- Le 10 décembre 2015, la démission écrite au Bureau du Conseil de la secrétaire du Conseil communal, Eliane Fedrigo, au 31.01.16
- Le 8 janvier, invitation de la Municipalité pour la réception des nouveaux habitants du 10 février
- Le 19 janvier, invitation de la Municipalité pour à l'inauguration de la Ligne TL 67 du 1er février
- Le 22 janvier invitation à la soirée annuelle de la Lyre de Lavaux des 5 et 7 février à Belmont ou le 20 février à Cully.
- Le 20 janvier invitation de l'APOL pour la présentation du rapport annuel de l'Association Police Lavaux.
- Le 27 janvier invitation à la mise des vins de la commune du 26 février 2016.

Scrutin du 28 février**Votations fédérales**

Objets soumis au vote	Résultats						
	Rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	%
01. Initiative populaire du 5 novembre 2012 «Pour le couple et la famille - Non à la pénalisation du mariage »	2'484	51	0	2'433	970	1'463	72.74
02. Initiative populaire du 28 décembre 2012 «Pour le renvoi effectif des étrangers criminels (initiative de mise en œuvre) »	2'517	24	0	2'493	609	1'884	73.70
03. Initiative populaire du 24 mars 2014 «Pas de spéculation sur les denrées alimentaires»	2'482	70	1	2'411	926	1'485	72.68
04. Modification du 26 septembre 2014 de la loi fédérale sur le transit routier dans la région alpine (LTRA) (Réfection du tunnel routier du Gothard)	2'483	48	2	2'433	1'056	1'377	72.71

Election à la Municipalité - 1^{er} tour

Nombres de bulletins de votes rentrés : 2'367

Majorité absolue : 1'151

Participation : 69,7%

Sont élus

1	Haenni	Jean-Pierre	1'256
2	Bech	Raymond	1'198
3	Marendaz-Guignet	Evelyne	1'164

Obtiennent des voix

4	Demierre	Jean-Paul	1'132
5	Hauert	Georges	1'080
5	Schwaab	Jean-Christophe	1'080
7	Gross-Fonjallaz	Nicole	1'047
8	Graf	Max	936
9	Grobet	Didier	895

Election au Conseil communal

Nombres de bulletins rentrés : 2'354

Participation : 61,03%

Répartitions des sièges :

No	Listes	Sièges
01	Parti socialiste et indépendants de gauches	12
02	BEL Action	26
03	PLR Les Libéraux-Radicaux et Indépendants de centre-droite	22
	Total	60

Pour plus de détails, se référer à l'affichage au pilier public.

Le Président tient à remercier les scrutateurs présents pour leur dévouement. Ce fut une longue journée.

Prochaine date de votation : 20 mars 2016

- Elections de la Municipalité- 2^{ème} tour :
- RIE III - 3^{ème} Réforme de l'Imposition des Entreprises

Le Président rappelle les dates suivantes :

Séances du Conseil :

- Lundi 9 mai 2016 - confirmée
- Lundi 20 juin 2016

Et la sortie de fin de législature du conseil communal le samedi 21 mai 2016.

Un e-mail de confirmation sera envoyé aux conseillers communaux prochainement pour l'inscription.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DECEMBRE 2015

Chacun a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture. Y a-t-il des demandes de modification ou d'adjonction ?

M. Max Graf, Syndic :

A la page 27, le prénom de l'ingénieur est **Baptiste** Jacquet au lieu de Jacques.

Suite à cela, la parole n'étant plus demandée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.
La secrétaire est remerciée pour son travail.

(Arrivée de M. Daniel Gay à 20h20)

5. ELECTION D'UNE SECRETAIRE DU CONSEIL COMMUNAL EN REMPLACEMENT DE MME ELIANE FREDRIGO

Suite à la démission de Madame Fedrigo comme secrétaire du conseil communal, le bureau s'est mis à la recherche d'une nouvelle secrétaire.

Ce remplacement devait se faire rapidement afin de pouvoir assurer un minimum de transition. D'entente avec le préfet, il a été convenu de ne pas convoquer une séance supplémentaire et que le bureau nommerait une secrétaire ad hoc, et fonctionnerai avec cette dernière jusqu'au prochain conseil.

Suite à l'e-mail que le bureau vous a envoyé, nous avons reçu 4 candidatures.

Après entretien avec la candidate et discussion au sein du bureau, nous avons sélectionné Mme Catherine Fonjallaz comme secrétaire ad-hoc jusqu'à notre conseil de ce soir.

Sachant que seul le Conseil est souverain et non pas le Bureau pour nommer sa secrétaire, le Président a contacté les 3 autres candidats pour savoir si ses derniers maintenaient leur candidature aujourd'hui pour être secrétaire jusqu'à la fin de la législature. Ils n'ont pas désiré maintenir leur candidature. Il s'agit de Mmes Laure Testuz, Janine Kulling et M. Pierre Butti de Vevey.

C'est pourquoi, le Bureau vous propose comme candidate au poste de secrétaire du Conseil communal jusqu'au 30 juin de cette année Mme Catherine Fonjallaz.

Le Président demande si quelqu'un désire se proposer ou proposer une autre candidature ?
Ce n'est pas le cas.

L'élection de la secrétaire se fait à bulletin secret en précisant un nom. Le Présent demande aux scrutateurs de bien vouloir distribuer les bulletins et il passe au vote.

Le dépouillement est effectué en tenant compte des arrivées tardives :
53 votants = 53 bulletins distribués

Mme Catherine Fonjallaz est élue avec 53 voix.

Le Président stipule qu'il n'est pas proche (parent, conjoint, frère descendant en ligne directe, etc) de la secrétaire et donc quelle peut valablement être élue secrétaire.

**6. PRÉAVIS N° 02/2016 – RÉSEAU D’EAU DES GRANGES (RIEX) ET DU CHEMIN NEUF (EPESES)
- LIAISON RIEX-EPESES PAR LA ROUTE DE LA CORNICHE**

Chacun a reçu copies des rapports de la Commission ad hoc et des finances, il n’est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande aux rapporteurs de lire les conclusions.

M. L. Massy :

Il lit les conclusions.

M. R. Bech :

Il lit les conclusions au nom du rapporteur M. B. Rufi, absent. Le point 1 diverge avec celui de la Commission ad hoc. La Commission des finances propose « d’autoriser la Municipalité à réaliser les travaux **de construction** d’une conduite d’eau potable du réseau d’eau entre les bourgs de Riex et d’Epeses » et non pas « ... les travaux de remplacement ». Il s’agit d’une nouvelle construction.

La discussion est ouverte. La parole n’est pas demandée.

Le Président clôt la discussion et passe au vote sur l’amendement au point 1, proposé par la Commission des finances, soit :

- d’autoriser la Municipalité à réaliser les travaux **de construction** d’une conduite d’eau potable du réseau d’eau entre les bourgs de Riex et d’Epeses »

L’amendement est accepté par 52 voix, 0 avis contraire et 0 abstention.

Le Président passe au vote le préavis 02/2016 amendé.

CONCLUSIONS LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

- vu le préavis n° 02/2016 de la Municipalité du 8 février 2016 ;
- lu les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l’ordre du jour,

DÉCIDE

par 52 voix (à l’unanimité)

1. **d’autoriser** la Municipalité à réaliser les travaux de construction d’une conduite d’eau potable du réseau d’eau entre les bourgs de Riex et d’Epeses ;
2. **d’octroyer** à cet effet un crédit d’investissement de CHF 501’000.- hors taxes;
3. **de laisser la compétence** à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d’emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l’emprunt, ceci en conformité avec l’article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC ;

4. **d'amortir** l'investissement relatif à l'eau par les subventions ECA estimées à CHF 64'000.- et le solde de CHF 437'000.- sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 14'600.- par année (chapitre 811), la première fois au budget 2017.

7. PRÉAVIS N° 03/2016 - RÉSEAU D'EAU DU CHEMIN NEUF (EPESSSES) ET DES CHAPELLES (CULLY) - LIAISON EPESSSES-CULLY - TRONÇON CRÊT-DESSOUS - HÔTEL LAVAUX

Chacun a reçu copie des rapports des Commissions ad hoc et des finances, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

M. L. Massy :

Il lit les conclusions et modifie le point 1 : «travaux de construction » au lieu de « travaux de remplacement ».

M. R. Bech :

Compte tenu de la modification au point 1 du préavis de la Commission ad hoc, les conclusions de la Commission des finances sont les mêmes.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Président clôt la discussion et passe au vote sur l'amendement au point 1, proposé par la Commission ad hoc et la Commission des finances, soit :

- d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux **de construction de la conduite** d'eau potable des réseaux d'eau du chemin Neuf (Epeesses) et des Chapelles (Cully).

L'amendement est accepté par 52 voix, 0 avis contraire et 0 abstention.

Le Président passe au vote le préavis 03/2016 amendé.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 03/2016 de la Municipalité du 8 février 2016 ;
- lu les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 52 voix (à l'unanimité)

1. **d'autoriser** la Municipalité à réaliser les travaux de construction de la conduite d'eau potable du réseau d'eau entre l'Hôtel Lavaux et le hameau de Crêt-Dessous (Epeesses) ;

2. **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 313'800.- hors taxes ;
3. **de laisser la compétence** à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. **d'amortir** l'investissement relatif à l'eau par les subventions ECA estimées à CHF 47'000.- et le solde de CHF 266'800 sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 8'900.- par année (chapitre 811), la première fois au budget 2017.

8. PRÉAVIS N° 04/2016 - RÉHABILITATION DES COLLECTEURS D'EAUX USÉES ET D'EAUX CLAIRES - SENTIER DE BELLEVUE

Chacun a reçu copie des rapports des Commissions ad hoc et des finances, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

M. P. Humbert :

Il lit les conclusions et la Commission ad hoc souhaite modifier sous le point 1 : « d'autoriser la Municipalité à **payer** les travaux » au lieu de « réaliser les travaux » car les travaux ont déjà été effectués.

M. Ch. Currat :

La Commission des finances propose le même amendement que le Commission ad hoc au point 1.

La discussion est ouverte.

Mme de Palma :

C'est surprenant ! Elle demande des éclaircissements à M. Chollet.

M. P. Chollet, Municipal :

Historique : Cette zone sous l'autoroute et qui suit le sentier de Bellevue est une colonne vertébrale où les eaux claires et usées sont centralisées pour passer en dessous de l'autoroute et descendre le sentier de Bellevue puis sont redistribuées de gauche ou de droite en fonction des besoins. Dans la réalisation PGEE (plan général des évacuations des eaux), il a été décidé de faire le contrôle de tous les collecteurs, à ce jour pas tous effectués, afin de voir quels sont les points qui stratégiquement nécessitent une intervention rapide. Il rappelle qu'en 2013, suite aux gros orages, il y a eu de nombreuses inondations qui ont touché spécialement cette zone. Avec le service des infrastructures, il a été décrété que ce nœud-là était prioritaire.

Les travaux ont commencé en 2015 dans le cadre du budget de fonctionnement. Au fur et à mesure des fouilles effectuées à 4 mètres de profondeur, des malfaçons anciennes sont apparues et entre autres des conduites d'eau de certaines villas dont les eaux usées arrivaient dans les eaux claires et vice-versa. Plus le chantier avançait, plus de nouvelles particularités apparaissaient et le coût dépassait le cadre du budget de fonctionnement. C'est pourquoi un crédit d'investissement est demandé.

Le Conseil aurait dû être informé mais les travaux en cours ne pouvaient être bloqués par la demande d'un préavis.

La parole n'est plus demandée.

Le Président clôt la discussion et passe au vote sur l'amendement au point 1, proposé par la Commission ad hoc et la Commission des finances, soit :

- d'autoriser la Municipalité à **payer** les travaux liés à la réhabilitation des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées du sentier de Bellevue.

L'amendement est accepté par 51 voix, 0 avis contraire et 1 abstention.

Le Président passe au vote le préavis 04/2016 amendé.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

- vu le préavis n° 04/2016 de la Municipalité du 8 février 2016,
- lu les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 49 voix et 3 abstentions

1. **d'autoriser** la Municipalité à payer les travaux de réhabilitation des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées du sentier de Bellevue;
2. **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 320'496.40 hors taxes;
3. **de laisser la compétence** à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC);
4. **d'amortir** l'investissement relatif à la réhabilitation des collecteurs de CHF 320'496.40 sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 10'700.- par année (chapitre 461), la première fois au budget 2016.

9. PRÉAVIS N° 05 – ECLAIRAGE PUBLIC - RÉPONSE AU POSTULAT DU 5 JUIN 2015 (MME ET MM. LAVANCHY, GAY, CHOLLET, BAUMANN, REGAMEY) - PLAN LUMIÈRE COMMUNAL

Chacun a reçu copie des rapports des Commissions ad hoc et des finances, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

M. J.-C. Dunant :

La Commission ad hoc demande d'accepter le préavis 05/2016 tel quel.

M. Y. Delaloye :

La Commission des finances propose sous point 2 de réduire le montant de Fr. 110'000.- à **Fr. 80'000.-** et sous point 4. : **Fr. 80'000.-** sur une durée de 10 ans, à raison de **Fr. 8'000.-** par an.

La discussion est ouverte.

M. J.-L. Bandini :

Il a une question à la Commission des finances. A voter Fr. 30'000 de moins sur un crédit maximum de Fr. 110'000.- alors que les offres vont de Fr. 40'000.- à 110'000.-, c'est ne pas faire confiance à la Municipalité. Si par hasard le projet à Fr. 110'000 est le meilleur, mais d'après le préavis, nous n'avons pas tous les détails de chaque offre, il faudra voter un nouveau préavis de Fr. 30'000.-. Afin d'éviter cela, il propose de refuser l'amendement proposés par la Commission des finance.

M. Y. Delaloye :

La motivation de la Commission est très objective.

La Municipalité et son administration n'ont fait aucune étude comparative à ce jour pour évaluer les 4 offres.

Il y en 3 se situant entre Fr. 30'000.- et Fr. 40'000.-, la dernière étant 2,5 fois plus chère, soit Fr. 107'000.-. La Commission des finances a pris une certaine marge de manœuvre en effectuant un calcul qui fait la moyenne entre l'offre à Fr. 40'000.- et celle à Fr. 107'000.- pour arriver au montant de Fr. 80'000.-. Ce qui laisse à la Municipalité une marge adéquate pour évaluer et approfondir ces offres.

Ce sera le travail de la future Municipalité et de son administration ainsi que des commissions communales mises en place. Cela leur laissera la liberté de négocier la meilleure offre qui sera peut-être plus conforme à ce que l'on souhaite.

Pourquoi accepter un blancsein à Fr. 107'000.-, offre de la Romande Energie, sans aucun justificatif. Si l'offre avait été de Fr. 150'000.-, on aurait voté un budget de 150'000.- !

Peut-être que les tâches ne sont pas aussi éclatantes que cela, et dès lors nous pensons que la Municipalité pourra sûrement trouver de quoi faire avec l'argent que nous lui aurons mis à disposition.

M. P. Chollet, Municipal :

Après une longue discussion avec la Cofin, notre approche a été la suivante : c'est vrai que par rapport à notre cahier des charges qui était extrêmement précis, les offres reçues n'ont pas été étudiées de manière approfondie étant donné qu'elles n'ont pas la même largeur de réalisation.

On a pris comme base une offre au top du top qui devrait correspondre à 100% au cahier des charges et est-ce que c'était nécessaire d'analyser chaque offre du moment que ce sera une nouvelle Commission municipale comprenant des professionnels de concert avec la Municipalité et le chef de service qui vont travailler ce dossier, étudier et évaluer chaque offre, ainsi que peut-être redéfinir un cahier des charges et que ce sera de nouveau soumis.

Pour faire simple, il a été estimé que l'offre de la Romande énergie est au top du top, c'est pourquoi, nous nous sommes basés sur montant arrondi à Fr. 110'000.- qui laissait une marge de manœuvre si cette offre était la meilleure.

Si le Conseil suit la recommandation de la Commission des finances et que l'on peut s'en sortir avec un budget de Fr. 80'000.- pourquoi pas. Le projet pourrait très bien coûter Fr. 45'000.-, 75'000.- ou 90'000.-. Le top du top serait Fr. 110'000.- mais on peut être quasiment certain que le coût définitif oscillera entre Fr. 60'000.- et 90'000.-.

M. S. Crosa :

Qu'est-ce l'étude d'un plan lumière ? C'est avoir une vision stratégique qui englobe l'urbanisme, comment éclairer nos chemins, nos bâtiments, etc.

Dans le cahier des charges, il est indiqué :

1. assurer la sécurité publique et de la mobilité communale
2. valoriser le cadre et l'image de la Commune
3. mettre en valeur les sites et monuments communaux
4. minimiser la pollution lumineuse et favoriser l'efficacité énergétique
5. assurer la coordination avec l'éclairage privé et favoriser l'information de la population.

Au point 3 Résumé des tâches développées dans le cahier des charges, jusqu'au point p), M. S. Crosa constate que le 80% des points concerne spécialement la sécurité publique et la mobilité communale sans étudier un plan lumière. C'est juste une application. On a des routes, on va mettre des éclairages adaptés correspondant aux normes de la circulation routière et c'est tout.

Ce qui nous manque c'est la vision que veulent les habitants, la Municipalité et le Conseil communal, sur le principe de l'éclairage public. Est-ce que l'on va éclairer les monuments, mettre des lanternes, des leds, etc. Il faudrait avoir une uniformité sur l'ensemble de la commune. Aujourd'hui, il y a des lampes rondes, des éclairages oranges ou blanc, un grand mat, après un spot, des passages piétons pas éclairés, etc. C'est ce qui le dérange fondamentalement sur ce préavis.

Ensuite, quand on prend les rapports de la Commission des finances qui propose de passer de Fr. 110'000.- à Fr. 80'000.-, ok (on aurait pu prendre 70 ou 150), et de la Commission ad hoc qui dit que l'on va reprendre le cahier des charges sous l'angle urbanistique, il le faut, mais accorde un montant de Fr. 110'000.-, alors que la plupart des offres sont entre Fr. 30'000.- et Fr. 40'000.- établies par des bureaux d'ingénieurs qui font d'abord une réflexion sur le plan lumière.

C'est après que l'on aura défini le plan lumière précis, que l'on pourra arriver avec une demande de crédit d'investissement avec un montant qui tient compte de tous les objectifs. Il pourrait être d'un montant de Fr. 50-100-250'000.-.

Or là, ce n'est pas le cas, on part dans une ligne où les aspects urbanistiques sont négligés.

Pour M. S. Crosa, il y a 2 possibilités :

- On peut amender drastiquement ce préavis en reprenant l'étude du plan lumière en tant qu'étude lumière qui inclurait l'urbanisme, où l'on définit ce que l'on veut, coût entre Fr. 20'000.- et Fr. 30'000.-, même Fr. 40'000.- /50'000.- Une fois ce plan lumière définit, on réfléchit sur les solutions que l'on veut. Là on aura des solutions à Fr. 20'000.-, Fr. 50'000.- ou Fr. 500'000.-. A ce moment-là on aura un choix et saura ce que l'on poursuit et ce que l'on veut montrer ou faire dans notre commune effectivement avec un plan lumière qui mettra 1 année, 3 ans ou 5 ans pour être abouti.

En conclusion : il propose d'amender le point 1 en demandant à la Municipalité de reprendre le plan lumière avec un crédit d'étude d'env. Fr. 30'000.-, à discuter.

Ou alors

- On abandonne tout et on recommence avec la nouvelle Municipalité.

Mme Valérie Hill :

Elle abonde dans le sens de M. S. Crosa et a une remarque concernant les marchés publics : lorsqu'il y a un certains nombres d'offres, on doit avoir défini à l'avance des critères d'adjudication qui sont en principe pas seulement ceux du prix mais qui va plus loin. Dans ce préavis, il y a un certain nombre d'offres mais on ne voit pas les détails. Par souci de transparence, on devrait voir ces critères d'adjudication. Cela ne s'est jamais vu jusqu'à présent et il lui semble que cela devrait être indiqué dans le préavis.

M. P. Chollet, Municipal :

En réponse à M. S. Crosa : pour la Municipalité, le point très important c'est la lettre j) *électricité renouvelable, aspect environnement* du cahier des charges, où l'on précise, entre autres :

« En outre, le soumissionnaire doit tenir compte des principes du guide architectural à Lavaux.

Il faut éviter des mâts trop visibles (couleur, taille), des modèles trop temporels et « modernes », des éclairages de type « routier ».

Le mobilier ne doit pas supplanter le paysage et la qualité des lieux.

On préférera dans les villages des modèles avec lanterne ancienne ou type « piéton » plus contemporain, sur mât ou potence, une unité dans la ligne du mobilier. ».

Il mentionne également la première partie de la lettre j) :

« Dans le cadre de son mandat, le soumissionnaire proposera des alternatives d'éclairage public.

Par l'installation de panneaux solaire pour des luminaires éloignés, pour des arrêts de bus, pour des refuges ou autres édifices/édicules publics, WC public par exemple. ».

Un point primordial, c'est que l'on ne peut pas faire n'importe quoi chez nous. Dans le plan lumière, il est tenu compte de l'aspect sécuritaire et une uniformité. Le point qui sera également très important, c'est l'urbanisme. Un plan lumière doit aussi déterminer qu'est-ce que l'on veut éclairer et comment.

En réponse à Mme V. Hill : On n'est pas concernés par les marchés publics ici. C'est vrai que la Municipalité aurait pu analyser les offres et proposer un plan lumière complètement défini. L'approche de la Municipalité est la suivante : la réalisation du plan lumière est un gros morceau qui va occuper une bonne partie de la prochaine législature. Le futur municipal ou municipale concerné, ainsi que la Commission ad hoc, seraient accompagnés par des professionnels de l'urbanisme pour vraiment analyser et définir ce l'on veut vraiment et choisir le bon soumissionnaire.

C'est dans ce but-là, que la démarche est faite.

M. M-H. Noverraz :

Le rapport de la Commission ad hoc mentionne que l'étude du plan directeur lumière est estimée à 6 mois environ. Question : à l'issue de ces 6 mois, ce plan est-il reproposé, revoté ? Ensuite, au point 4 du préavis : « sur une durée de 10 ou 8 ans, à raison de Fr. 10'000.- ou Fr. 8'000.- par année ». Dans 6 mois, c'est la nouvelle Municipalité qui va nous présenter ce plan directeur et ces 10 ou 8 ans vont démarrer à ce moment-là pour autant que le Conseil accepte le tout.

M. P. Chollet, Municipal :

Il faut bien séparer 2 choses :

- D'abord le coût de l'étude d'un plan directeur de la lumière qui sera fixé selon la décision du Conseil de ce soir.
- Après le travail va être fait avec la société qui a été choisie. Le plan lumière sera réalisé en collaboration avec cette société et la Commission municipale qui sera déterminée et en fin de compte le plan directeur de la lumière sera resoumis au Conseil communal étant donné que ce plan impliquera le coût réel pour le réaliser. Cela peut être Fr. 500'000.-, 1-2 mio, peu importe, que cela se fasse sur une année, 2 ans, 3 ans ou plus. Le but de ce plan directeur de la lumière est de donner une ligne directrice et après en fonction de cette ligne, est-ce que l'on va financer d'un coup toute la remise à niveau de notre éclairage public, ce qui pourrait être d'un montant astronomique, en supprimant tout et on repart avec des éclairages led, certaines communes l'ont fait, ou on va travailler par étape en respectant ce que le plan lumière indiquera. De toute façon,

le plan lumière tel qu'il sera défini, les lignes directrices, la stratégie de l'éclairage public étendu sera ressoumis au Conseil communal à la fin des 6 mois.

M. D. Gay :

Pourquoi est-ce que l'on nous soumet un préavis avec des offres qui présentent des disparités importantes de prix sans avoir des comparaisons et de savoir le pourquoi-comment.

A son avis, il manque un préavis qui nous aurait donné plus de précisions. Il manque quelque chose. Personnellement, il lui est difficile de se déterminer sur ce préavis n'ayant pas reçu toutes les informations complètes.

M. J.-L. Badoux :

Il abonde dans le sens de M. D. Gay. En lisant le préavis, il a pensé que le montant Fr. 110'000.- était nécessaire pour juste établir le cahier des charges du plan lumière. Ce cahier des charges est très pointu. Il aimerait juste savoir qui a fait ce cahier des charges et est-ce que dans ces Fr. 110'000.- est compris une partie de ce montant pour payer peut-être la Romande Energie qui a fait ce cahier des charges ?

M. P. Chollet, Municipal :

Le cahier des charges a été établi par notre service des infrastructures sur la base de cahiers des charges d'autres communes qui réalisent leur plan lumière. Le préavis que l'on vous soumet ce soir est une réponse à un postulat. Etablir un plan lumière est extrêmement complexe et doit tenir compte de nos spécificités régionales et de Bourg-en-Lavaux ainsi que de l'Unesco. Le plan proposé est une première approche. Il sera finalisé et exécuté par une Commission municipale, comme exprimé plus haut.

La Municipalité, par simplification, s'est déterminée comme suit : sur base des offres reçues et pour aller de l'avant, il faut prévoir un montant pour établir ce plan de lumière.

Mme A.-V. Wiget :

Elle aimerait reprendre la question de M. D. Gay : pourquoi, ayant reçu le même cahier des charges, des entreprises peuvent faire des offres de prix aussi différentes ? Malgré tout ce qui a été dit ce soir, elle aimerait avoir un tout petit plus d'explications sur les énormes différences des soumissions.

M. P. Chollet, Municipal :

En effet, ces 4 offres sont totalement différentes. Il y en a qui sont partiellement remplies et d'autres au-delà. Pour aller de l'avant, il faudrait les comparer et les approfondir. Ceci demande un énorme travail.

Suite au postulat, on répond oui, on peut faire un plan de lumière en indiquant combien cela pourrait coûter. Maintenant, est-ce que l'on va de l'avant avec ce plan de lumière pour définir après les lignes directrices ?

Mme A.-V. Wiget :

Plus simplement, est-ce que la seule offre qui comprenait tous les points et qui répondait à tous les points du cahier des charges est celle à Fr. 110'000.- ?

M. P. Chollet, Municipal :

Oui presque tous. Le cahier des charges est très pointu. Après, est-ce que tous ces points doivent être réalisés ou pas ? On ne sait pas. Il y a encore beaucoup de questions en suspens. Avant de se lancer dans ce très gros projet, il faudrait savoir si on se lance vraiment. Il ne faut pas uniquement comparer des offres mais aller beaucoup plus loin pour définir exactement, en fonction de ce que

chaque soumissionnaire nous propose, ce l'on veut et peut-être demander des offres complémentaires.

Suite à cela, on pourra aller de l'avant. Dans cette première étape, il faut que l'on soit accompagné.

M. M. Duboux :

Il est étonné de voir que le délai de retour des offres était au 30 septembre 2015. Cela fait donc 6 mois que les offres vous sont parvenues et que les différences entre les unes et les autres n'ont pas été approfondies.

Il propose de renvoyer l'objet à la Municipalité pour un prochain Conseil à la nouvelle législature.

M. J.-Ch. Dunant :

Il rappelle que le but de ces offres n'est pas d'avoir un adjudicateur ce soir mais uniquement de définir un crédit d'étude cadre puisque le service des infrastructures n'avait aucune idée du montant qu'il pouvait nous proposer. Ils ont fait un cahier des charges avec un centre de mandataires qui ont répondu avec différentes interprétations de ce cahier des charges, ce qui a donné des différences de prix. Sur cette base-là, ils ont estimé un crédit cadre de x. Il ne s'agit pas d'adjuger ces travaux aujourd'hui au mandataire qui a fait l'offre à Fr. 110'000.-, il s'agit simplement d'ouvrir un crédit d'étude, d'établir ce préavis pour répondre au postulat et mettre un chiffre.

Mme L. de Palma :

Ce préavis lui donne mal au cœur. Typiquement on ne se comprend pas bien mais le but est noble et c'est utile de faire un plan de lumière. Elle mentionne le projet de décorations de Noël qu'on a voté et où on avait envie de donner une identité particulière à nos décorations de Noël avec un soin pour se différencier des autres et de faire quelque chose de nouveau. Aujourd'hui, la démarche des conseillers est la même. On est dans un endroit incroyable, il faut vraiment faire une réflexion. En fait ce n'était qu'un postulat et il a été traité comme une motion, c'est à dire qu'il y a une décision alors qu'il suffisait de faire un rapport. Il n'y avait pas besoin d'aller jusqu'à passer du temps et demander des offres, etc.

Aujourd'hui, on a envie de vous faire plaisir parce que vous avez fait du travail et que les choses avancent, mais objectivement ce n'est pas possible. Il manque trop de choses. Elle regrette qu'il n'y ait pas eu une rédaction commune entre la Commission des finances et la Commission ad hoc pour les rapports parce qu'ils sont totalement complémentaires, la Commission des finances dit que le montant ne va pas et la Commission ad hoc dit qu'il y aura peut-être une entreprise challenger et qu'un groupe de travail sera organisé en tant que Commission municipale.

Qui a envie de reprendre un projet de cette envergure qu'il n'aurait pas initié ? Personne.

Elle estime que ce n'est pas le bon moment et n'a pas la bonne réponse, et qu'elle va devoir refuser ce préavis. On va le faire c'est sûr mais peut-être différemment.

M. P. Chollet, Municipal :

Son avis diffère de Mme L. de Palma quant à l'initiateur de ce projet. En fait, ce sera son successeur qui l'initiera. Pour l'instant c'est une base et est-ce que l'on continue ou pas. Et il faut un crédit cadre pour que son successeur puisse reprendre ce dossier et étudier les offres avec une Commission municipale. C'est lui qui va mener le projet et non plus M. P. Chollet. Il a juste amené des offres pour avoir un montant pour le crédit cadre. Le conseil communal a demandé la faisabilité d'un plan de lumière. On en est là maintenant, alors oui on peut aller sur un plan lumière et on sait ce que cela peut coûter au maximum.

Le Président clôt la discussion et résume les amendements déposés :

- amendement de la Commission des finances pour la diminution du crédit à Fr. 80'000.-
- amendement proposé par M. S. Crosa pour le point 1.
M. S. Crosa le retire et se rallie à celui de la Commission des finances

M. M. Duboux rappelle sa proposition de reporter la décision à la nouvelle législature.

Le Président lui précise que cela revient au même que de refuser l'amendement et le préavis.

Il passe au vote sur l'amendement aux points 2 et 4, proposé par la Commission des finances, soit :

- d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement maximum de **CHF 80'000.-** toutes taxes comprises (au lieu de CHF 110'000.-)
- d'amortir l'investissement relatif à l'étude d'un plan directeur de la lumière de **CHF 80'000.-** sur une durée de 10 ans, à raison de **CHF 8'000.-** par année (chapitre 820), la première fois au budget 2018. (au lieu de CHF 110'000.- et CHF 11'000.-).

L'amendement est accepté par 27 voix, 16 avis contraires et 6 abstentions.

Le Président passe au vote le préavis 05/2016 amendé.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

- vu le préavis n° 05/2016 de la Municipalité du 8 février 2016,
- lu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 33 voix, 13 contre et 5 abstentions

1. **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre l'étude d'un plan directeur de la lumière sur l'ensemble du territoire communal ;
2. **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 80'000 toutes taxes comprises ;
3. **de laisser la compétence** à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. **d'amortir** l'investissement relatif à l'étude d'un plan directeur de la lumière de CHF 80'000.- sur une durée de 10 ans, à raison de CHF 8'000.- par année (chapitre 820), la première fois au budget 2018.

10. COMMUNICATION 01/2016- PRÉAVIS 13/2014 - RENOUELEMENT DU MATÉRIEL DE LA CAVE DE VILLETTE - 2^{ÈME} ÉTAPE - DÉPASSEMENT DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ALLOUÉ

Chacun a reçu copie de la communication, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

Il n'y a pas de commentaires.

11. COMMUNICATION 02/2016 - PRÉAVIS E05/2008 - LOCAL DU FEU, EPESSES - DÉPASSEMENT DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ALLOUÉ

Chacun a reçu copie de la communication, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

M. G. Hauert, Municipal :

Il a juste un éclaircissement sur ce préavis : il a eu un recours au tribunal, il n'a pas très bien été mis en place et les travaux pas bien estimés. Au moment de commencer les travaux, le préavis de Fr. 400'000.- ne suffisait pas, c'était environ Fr. 550'000.- à Fr. 560'000.-. La Municipalité ne voulait pas redemander un préavis complémentaire pour les exécuter car c'était une somme importante et M. G. Hauert pense que les citoyens d'Epesses tenaient à cœur la réfection de ce local. Par conséquent, nous avons retiré le projet à l'architecte et c'est les services communaux qui s'en sont occupés. De ce fait, nous avons dû faire des modifications et sommes entrés en discussion avec les futurs locataires qui prenaient une partie de l'agencement du local. Nous avons essayé de garder la dalle et les murs et de se relier au chauffage de la grande salle d'Epesses. Lors des travaux, rien ne s'est passé dans le bon sens, la dalle s'est effondrée lorsqu'il a fallu la percer, les murs sont venus avec. Pour le chauffage, il a fallu installer une chaudière à gaz. Et quand on a creusé au sous-sol, il y a eu de l'eau et on a dû se raccorder au collecteur. Ce qui a donné un dépassement de Fr. 41'631.85.

Mme C. Bugnon-Grand :

Elle a une question : il est mentionné dans la communication un dépassement de Fr. 41'000.- env. à ce jour. Est-ce que cela veut dire que toutes les factures sont rentrées, est-ce que ce local est maintenant terminé vu qu'il y a un bail depuis février 2015. Elle imagine que les locataires peuvent exploiter ce local.

M. G. Hauert, Municipal :

Les travaux de la commune sont terminés. Les aménagements sont en cours avec les locataires et il espère qu'ils vont ouvrir prochainement.

La parole n'est plus demandée.

Le Président clôt cette discussion.

12. COMMUNICATION 03/2016 - PRÉAVIS 25/2014 - CAFÉ-RESTAURANT DE L'HÔTEL DU MONDE À GRANDVAUX - DÉPLACEMENT ET TRANSFORMATION DE LA CUISINE, RAFRAÎCHISSEMENT DES WC ET DE LA CAGE D'ESCALIER - DÉPASSEMENT DU CREDIT D'INVESTISSEMENT ALLOUÉ

Chacun a reçu copie de la communication, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

Mme L. de Palma :

Elle constate qu'il y a eu un dépassement de Fr. 41'000.- plus un poste divers et imprévu de Fr. 57'000.- qu'on avait voté dans le cadre du préavis, donc un dépassement d'env. Fr. 100'000.- par rapport au préavis de base, cela fait un peu beaucoup. On lui a expliqué que c'était normal d'avoir un poste divers et imprévu, mais quand même il y a un dépassement de 10% du budget pour d'une part, ce qui l'a plus choquée, l'installation électrique. Comment est-ce possible pour l'installation électrique qui n'était déjà pas aux normes. Donc quand est-il de l'entretien de ce bâtiment et que lorsqu'on fait un préavis de Fr. 400'000.-, on ne passe pas en revue l'installation électrique. Ensuite de ça, il y a les portes automatiques. Après l'électricité, c'est l'incendie. C'est la base ! Il y a des normes que l'on doit suivre. Comment c'est possible de passer à côté de ces postes importants. Pour tout ce qui touche l'urbanisme, il faut vraiment professionnaliser encore plus la gestion de notre parc immobilier. Il y a un inventaire qui a été fait et d'autres rénovations et entretiens de bâtiments vont suivre. Elle trouve que l'équipe n'est pas suffisamment structurée et organisée. Elle souhaite que pour la nouvelle législature, les choses soient gérées de manière vraiment, totalement professionnelle et transparente.

La parole n'est plus demandée.

Le Président clôt la discussion.

13. COMMUNICATIONS MUNICIPALES**M. le Syndic Max GRAF**

Il n'a aucune communication à faire.

M. le Conseiller municipal Patrick CHOLLET

A titre d'information, notre police de Lavaux est intervenue à 138 fois en 2015, ce qui est un record que nous apprécions. Sur ces 138 interventions, 31 ont touché la commune de Bourg-en-Lavaux. Pour les autres, c'est principalement les communes de Puidoux et Chexbres qui ont été touchées. Puis Forel pour des inondations.

Concernant l'éclairage public, il nous indique qu'il y a un contrat d'entretien. Toutes les sources lumineuses sont changées une fois tous les 4 ans. Lors du changement de l'ampoule, le service numérotera le lampadaire et il sera répertorié. Il fait ce travail gratuitement. Cette numérotation permettra au citoyen, lorsqu'un lampadaire sera en panne, d'indiquer simplement le numéro et l'on saura rapidement où cela se trouve.

M. le Conseiller municipal Jean-Paul DEMIERRE

A propos de record de l'APOL, il signale celui d'un policier qui s'est fait prendre au radar sous le Dézaley à 153 km/h. L'affaire suit son cours. On a un retour dans le décompte de l'APOL de Fr. 130'000.- de dépenses en moins, il ne s'agit pas uniquement de retours de radars, c'est aussi des économies.

Au niveau des constructions, les travaux de la Tioleyre ont débuté le 1^{er} mars. Sur un préavis de Fr. 2'800'000.-, nous espérons maîtriser les coûts et ne pas arriver à un 10% de supplément. Il pense que Mme L. de Palma suivra cela de près. Les travaux seront terminés au mois d'octobre et on pourra profiter d'une structure magnifique.

Il communique que le Cully Jazz commence le 8 avril 2016. Le parking fonctionnera très bien.

Mme la Conseillère municipale Nicole GROSS

Elle nous informe des résultats de la mise des vins de la Commune :

- Le Villette a battu le record. Le prix de départ était Fr. 8.-/l, le prix moyen est de Fr. 12.88/l
- L'Epesses, prix de départ Fr. 9.-/l, le prix moyen de Fr. 13.48/l
- Le Calamin, prix de départ 10.-/l, le prix moyen de Fr. 17.07/l

La commune a vendu 38'350 litres pour un total de Fr. 535'310.-. C'est une très belle mise.

Elle nous indique les dates de distribution de vins de la souscription aux habitants qui sont le vendredi 10 juin, l'après-midi et le samedi 11 juin 2016, le matin.

M. le Conseiller municipal Jean-Pierre HAENNI

Il remercie l'assemblée pour l'acceptation des 3 préavis concernant les eaux.

Il nous informe des travaux du chemin de Chaudron à Grandvaux qui ont débuté la semaine dernière. Il y a un petit souci avec l'habitant au bout du chemin mais dès que nous aurons vraiment besoin du passage, nous ferons le nécessaire. Les séances de chantier ont lieu le jeudi à 11h00. La première séance aura lieu ce jeudi à 11h00 pour les riverains que ça intéresse, ils peuvent participer à ces séances régulièrement.

La place rouge de Riex, pour les personnes concernées, le rabotage aura lieu normalement le 21 et le 24 mars, ensuite on attendra les mises en bouteilles des vignerons et on tiendra compte du marché de Riex qui aura lieu le 30 avril 2016, et puis les travaux continueront. Deux ou trois fouilles seront faites pour mettre en ordre les conduites d'eaux claires.

Il a remis à chaque conseiller une information concernant le chemin des Liaisettes, Villette.

Le bureau d'ingénieurs RLJ SA, Forel a été mandaté pour faire une petite étude de faisabilité pour mettre un trottoir sur la route qui monte depuis le réservoir du Genevrey, Grandvaux jusqu'à l'autoroute, suite à des courriers reçus. En effet, il y a beaucoup de piétons qui empruntent cette route. Ce ne sera pas évident car il n'y pas beaucoup de place.

Il félicite toutes les conseillères et tous les conseillers qui ont été élus pour la prochaine législature et remercie toutes les personnes qui l'ont soutenu et accordé leur confiance pour son élection à la Municipalité.

M. le Conseiller municipal Georges HAUERT

Il avait prévu de faire un préavis pour la vente de la ferme de Capochon pour ce mois de mars. Ce préavis sera présenté à la séance du 9 mai 2016.

Deux petites parcelles à Cully feront aussi l'objet d'un préavis.

M. le Conseiller municipal Yves KAZEMI

Il s'excuse pour son retard dû à un problème de santé.

Il donne des informations sur les préavis informatiques qui ont été votés. Nous avons fini le plus gros de l'évaluation par rapport à nos prestataires informatiques. Nous allons pouvoir nous décider. C'est un gros volet qui passe. Il nous tiendra au courant en juin sur le détail. Nous avons éprouvé le besoin de rajouter des évaluations en visitant des communes qui avaient déjà différents produits en fonction pour se faire une idée sur place et c'est ce qui nous a fait prendre les décisions finales.

Concernant le préavis pour l'UAPE des Ruvines, nous avons terminé tout le travail au niveau du projet architectural et sommes en pleine calculation. Il souhaite présenter ce préavis au Conseil au mois de mai.

Concernant Piccolino, pour les comptes 2015, la situation est extrêmement stable. La prochaine étape est la création de la fondation. Les actes de la fondation ont été préparés. C'était une demande de la Municipalité qui voulait une structure plus stable au niveau de cette entité. Il y aura un vote de l'Association en avril. Le point qui finalisera ces quatre ans d'efforts est l'établissement d'une convention entre la commune et la fondation, car jusqu'à maintenant il n'y avait que des préavis comme élément de base. Il a paru nécessaire d'établir cette convention pour bien préciser l'ensemble des tâches qui incombe à chacune des parties.

Il informe de l'avancement du projet concernant le regroupement scolaire. C'est un préavis qui date de 2 ans environ. Nous sommes en train de terminer toutes les études sur les structures des bâtiments qui viendront finaliser le préavis et ce ne sera pas un nouveaux préavis qui sera soumis aux conseillers, mais un rapport soumis au Conseil et remis aux autorités avec des lignes directrices pour la suite.

14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

La discussion est ouverte.

M. J.-Ch. Schwaab :

Il a appris avec une certaine déception que la commune faisait partie du presque 60% des communes vaudoises qui donnent ou vendent des données personnelles des citoyens au BVA. D'une part, parce que la légalité, en général, de ce procédé est en assez douteuse et puis même si la légalité devait être confirmée, ce ne serait pas exclus que certaines informations n'aient pas le droit d'être transmises. Il a entendu à la RSR que certaines communes transmettaient des informations qu'elles n'auraient pas du tout le droit de transmettre alors que certaines autres seraient transmissibles.

Il aimerait savoir si la Municipalité va se pencher sur ce sujet pour clarifier la situation, voire même mettre fin à cette pratique, à son avis pas nécessaire.

M. M. Graf, Syndic :

Il a également entendu l'émission de RSR. La commune a simplement repris les acquis des anciennes communes et selon la recommandation du Conseil d'Etat qui avait, à l'époque, fortement recommandé de transmettre ces données au BVA. Le BVA est une société, qui sans ces adresses, ne tourne pas. Pour nous c'était une action bénévole.

Jusqu'à présent, effectivement, cela n'a pas été une première priorité.

Aujourd'hui, suite à la demande d'une personne, nous avons fait le nécessaire en lui indiquant que ses données ne seraient plus communiquées et c'est mentionné dans son dossier.

Suite à cela, la Municipalité ira dans le sens entendu et attendu.

M. R. Baehler :

Concernant l'ASCL, le chantier du Vernay à Puidoux est très bien tenu grâce à la responsabilité de la direction des travaux par Puma Construction SA, au suivi général du BAMO, bureau d'assistance du maître de l'ouvrage, Fragnières Partenaires SA, et à l'ARR, Architecture & Retail Rites SA qui fait également un excellent travail. Une chose importante, l'échéancier annoncé est respecté.

Les travaux de la salle polyvalente et des sports ont débuté mi-janvier, mais le chantier est actuellement en arrêt à cause d'un traitement des déchets d'excavation trouvés lors d'un sondage. Différentes solutions ont été envisagées et discutées avec le canton jeudi dernier.

M. P. Humbert :

Lors de la dernière séance du Conseil, il avait parlé de taxe de Fr. 9.- de taxe qui était demandée depuis cette année pour les micros polluants. Il a enquêté avec le BAFU-OFEV, l'Office Fédéral de l'environnement, pour savoir exactement comment se situaient les coûts. Il y a 2 possibilités. D'abord, il faut être concerné et nous sommes en principe concernés dans notre région. Mais si les travaux doivent être faits, soit on ne fait rien et cela coûte Fr. 9.- par habitant, soit l'on fait quelque chose et cela coûte l'amortissement des travaux réalisés, plus après de Fr. 12.- à Fr. 18.- par année et par habitant pour le prix du traitement. Il a demandé à l'OFEV comment il expliquait ces taxes d'incitation à Fr. 9.-, alors que ceux qui font quelque chose vont en avoir pour un petit peu plus. L'OFEV a été relancé deux fois et il attend leur réponse.

M. Y. Delaloye :

Il demande à M. J.-P. Demierre des explications concernant le décompte et le retour de l'APOL. Il trouve qu'un retour de 10% du budget 2015 semble exceptionnel.

Il aimerait que l'on soit convaincu que l'examen de ce budget fait par vos délégués et les membres des autres communes ait été fait de manière pertinente.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Il a une séance avec la Commission de gestion le 16 mars 2016 et il transmettra à la Commission des finances les explications à la virgule près et nos délégués seront affutés.

M. Ph. Baehler :

Depuis quelques jours, une borne a été placée devant la porte du café de Riex et en face il y a un bloc de béton. Il demande si c'était possible de mieux signaler ces 2 obstacles.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Ce poteau appelé polygone a été posé suite à la demande du café de Riex pour des questions de sécurité avec les instructions de la DGMR qui sont venus sur place pour le poser. Ce poteau tient depuis un mois. Pour l'instant, il joue son effet. Concernant le pavé en face, il ne sait pas qui l'a mis. Ce poteau est à l'essai et son coût est d'environ Fr. 100.-.

On va signaler la priorité pour les véhicules descendant par un fléchage, car la route est étroite.

M. M. Duboux :

Il est très étonné de voir ce poteau sur ce passage. Alors, à ce moment-là, tous les vigneron qui ont une cave qui sort sur la route en poseraient un, que ce soit à Epesses ou ailleurs, cela rendrait la circulation encore plus difficile. Est-ce que ce poteau pourrait être amovible, comme le café de Riex est fermé l'après-midi et le week-end. Le car postal a des problèmes de passage. Et qu'en sera-t-il pendant la période touristique, lorsqu'un car passera ! On devrait pouvoir l'enlever lorsqu'il y a une grande circulation et que le café est fermé.

M. J.-P. Demierre :

Il précise que c'est un essai et que ce n'est pas définitif.

La parole n'est plus demandée.

Le Président clôt la discussion

Il rappelle la prochaine séance qui se tiendra le 9 mai 2016 ainsi que la sortie du Conseil qui aura lieu le 21 mai 2016.

La séance est levée à 21h50.

Au nom du Conseil communal :

Le Président

La Secrétaire

Yves Sesseli

Catherine Fonjallaz

Cully, 11 avril 2016